



Convocation pour notification de composition pénale

Par **MGROOVE**, le **02/06/2013** à **10:09**

Bonjour,

J'ai reçu une convocation devant le délégué du procureur pour une notification de composition pénale, due à des appels malveillants.

Pourriez vous m'indiquer le déroulement de cette entretien? Mon identité sera t'elle dévoilée à la victime, et sera t'elle présente lors de cette notification?

Vous remerciant par avance pour votre aide

Par **moisse**, le **02/06/2013** à **11:19**

bonjour

Non seulement votre identité sera dévoilée, mais le délégué vous demandera/proposera un moyen d'indemniser la victime.

Par **MGROOVE**, le **02/06/2013** à **11:52**

merci pour votre retour, savez vous si la victime sera présente lors de ma notification? et à quel moment mon identité lui sera précisée?

Bonne journée

Par **MGROOVE**, le **23/06/2013** à **20:18**

Bonjour,

J'ai donc été convoquée et la victime a estimé son préjudice moral entre 10000 et 15 000 euros. La composition pénale mentionne que l'indemnisation ne doit pas être faite au delà de 6 mois... J'ai signé la composition, mais si celle-ci est validée par le tribunal, je n'ai pas les moyens de payer. Dois-je refuser l'exécution de la peine et prendre un avocat? Pourriez-vous m'aider svp? merci